



Bulletin de Genève, de Lausanne et des Rousses

Dans le contexte des révélations sur les scandales commis par des ecclésiastiques, des organismes catholiques de différents pays se sont exprimés en faveur de l'abolition du célibat sacerdotal. Le 14 septembre dernier, à Brigels dans le canton des Grisons, suite à la révocation de leur curé parti « *vivre avec une femme* », des paroissiens ont lancé une pétition demandant au Pape François la réintégration de leur pasteur et la fin du célibat sacerdotal obligatoire.

Pourtant, évoquer le célibat sacerdotal, c'est remonter l'histoire de l'Église et s'arrêter à l'idéal de la virginité inspiré de la vie de Jésus et de la sainte Vierge. A plusieurs reprises Jésus a évoqué l'éminente dignité de la virginité consacrée et y a invité ses Apôtres : « *Pierre dit alors : Voyez nous avons tout quitté et vous avons suivi. (...) Il leur dit : Je vous le dis en vérité, nul n'aura quitté sa maison, ou ses parents, ou ses frères, ou son épouse, ou ses enfants à cause du royaume de Dieu, sans qu'il ne reçoive beaucoup plus en ce temps même, et dans le siècle à venir la vie éternelle.* »¹. C'est aussi après avoir rappelé l'indissolubilité du mariage que Jésus leur dit : « *Il y a des eunuques qui le sont de naissance, dès le sein de leur mère ; il y a aussi des eunuques qui le sont devenus par la main des hommes ; et il y en a qui se sont fait eunuques eux-mêmes à cause du royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre comprenne !* »².

Remarquons comment à chaque fois Jésus précise le but de cette consécration virginité : « *à cause du royaume des cieux* », c'est-à-dire en vue du bonheur éternel et sa préparation ici-bas. En ce sens, le célibat et la virginité consacrés sont à la fois un atout pour gagner ce royaume des cieux, une cohérence personnelle chez celui qui le propage auprès des âmes et un témoignage vibrant

de la caducité de notre vie terrestre au regard de ce royaume. S'adressant à ceux qu'il a choisis comme les premiers ouvriers évangéliques, Jésus donne ici une véritable orientation sur l'état de vie qu'il souhaite voir émerger chez eux et leurs successeurs. Saint Paul se fera lui-même l'écho de cet appel se montrant un exemple du lien entre vie apostolique et vie continentale : « *Je voudrais au contraire que tous les hommes fussent comme moi. (...) Mais je donne un conseil* »³.

Forte de cet enseignement évangélique, l'Église a fait de ce conseil une loi pour les prêtres dès que son développement l'a rendue possible, soit au moins depuis le IV^{ème} siècle (Concile d'Elvire en 306). Elle signifie de manière adéquate que l'engagement au service de Dieu est total et exclusif : « *Tous les Apôtres du Seigneur sont prêtres. Ici-bas ils n'héritent ni champs, ni maisons, mais ils servent sans interruption tout le temps l'autel et Dieu. (...) Qui donc a abandonné père et mère et renoncé à tous ses parents pour le Seigneur et son alliance, sinon les disciples du Seigneur ?* »⁴.

Par l'imitation de la vie virginité de Jésus, le serviteur de l'autel s'identifie à la divine victime et signifie sa disponibilité pour son corps physique à la messe comme pour l'édification de son corps mystique dans l'apostolat : se faire tout à tous, ne plus vivre pour les choses mondaines mais uniquement pour les réalités divines.

Le célibat sacerdotal est aussi une source éminente de fécondité apostolique : il témoigne de la vérité du royaume des cieux. Lorsque les prêtres se déplacent aujourd'hui en transport public, il n'est pas rare que des inconnus les interrogent sur le fait de ne pas être mariés. Certains même peinent à y croire. Mais la réalité de cet état de vie apporte finalement un sceau



Fête-Dieu à Lausanne. © Thierry Lyard

S
U
P
E
R
S
T
I
T
I
C
O
O
R
D
A

1 Luc XVIII, 28-30

2 Matthieu XIX, 12

3 I Cor. VII, 7 et 25

4 St Irénée, Adversus Hæreses II, 17.

d'authenticité à la prédication de la foi.

L'Eglise a maintenu et rappelé tout au long de son histoire la loi du célibat ecclésiastique en dépit de sa violation généralisée à certaines époques ; elle en a fait un objectif clé dans ses grandes réformes (Réforme Grégorienne au XI^{ème} siècle, Réforme Tridentine au XVI^{ème} siècle) ; elle a simplement toléré en Orient non pas le mariage de prêtres, mais l'ordination d'hommes mariés. A l'inverse, l'abandon du célibat a caractérisé toutes les sectes dès leur séparation (sans que d'ailleurs le recrutement des ministres du culte en soit rendu plus facile).

Ces prises de position en faveur de l'abolition du célibat sacerdotal ou de sa mitigation sont en rupture avec l'esprit de l'Évangile et la compréhension qu'en a transmis l'Eglise. Elles sont malhonnêtes lorsqu'elles

supposent notamment un lien entre cette loi de l'Eglise et les scandales moraux qui la défigurent mais gardent un silence complaisant sur les principes corrupteurs de la société contemporaine qui les favorisent.

En somme, c'est la perte de la foi et de l'esprit surnaturel qui sont à la racine de ces attaques. S'il est un état de vie exigeant, le célibat sacerdotal est surtout un don de Dieu que seule la grâce rend possible. En s'orientant vers un messianisme terrestre (combat pour la justice, la paix et la liberté religieuse dans le monde) plutôt que vers l'extension du « *règne du Christ par la paix du Christ* »⁵, l'« *ecclésiastiquement correct* » tend à brouiller la signification du « *royaume des cieux* »... et donc l'importance du célibat sacerdotal. Pourra comprendre celui qui vit de la foi.

Abbé Jean de Loÿe

5 Pie XI, Encyclique *Quas Primas*, 1925

ANNONCES

GENÈVE

- **Toussaint**

Jeudi 1^{er} novembre. Horaires du dimanche.

- **Commémoration de tous les fidèles défunts**

Vendredi 2 novembre. Messes lues à l'école à 7h15, 7h45 et 11h10, messe chantée à l'oratoire à 18h30.

- **Conférence**

Mardi 13 novembre. De 19h30 à 20h30, suite du

cycle de conférences mensuelles sur la messe : commentaire historique, liturgique, spirituel et doctrinal par l'abbé de Loÿe : de la collecte au Credo.

- Résultat de la quête pour les missions : fr 2'991.65-

- **Carnet Paroissial**

A été régénérée dans les eaux du Baptême le dimanche 21 octobre, Tatiana PAYRAUD.

LAUSANNE

- **Toussaint**

Jeudi 1^{er} novembre. Messe chantée à 18h30.

- **Commémoration de tous les fidèles défunts**

Vendredi 2 novembre. Messes lues à 7h30 et 8h00. Messe chantée à 18h30.

- **Adoration perpétuelle**

Mercredi 7 novembre. Exposition du Saint-Sacrement à 9h00, reposition à 18h00.

- **Conférence**

Vendredi 9 novembre. De 19h30 à 20h30, suite du cycle de conférences mensuelles sur la messe : commentaire historique, liturgique, spirituel et doctrinal par l'abbé de Loÿe : de la collecte au Credo.

- **Ventes**

Dimanche 4 novembre. Vente de pâtisseries au profit de l'Ecole Notre-Dame-des-Champs

Dimanche 25 novembre. Vente au profit du Carmel de Chexbres.

Dimanche 1^{er} décembre. Vente de couronnes de l'Avent au profit de l'Ecole Notre-Dame-des-Champs.

- **Réunions JCR**

Samedi 24 novembre. A 11h00, étude sur le thème de l'œcuménisme, suivie du repas et d'une visite de la brasserie Dr. Gabs. Contact : jcr.lausanne@gmail.com

LES ROUSSES

- **Réunion paroissiale**

Samedi 3 novembre à 16h30.

- **Catéchisme paroissial**

Dimanche 25 novembre après la messe de 10h00.

Œuvres à accomplir pour gagner des indulgences pour nos défunts

- Le jour des morts (soit à partir du 1^{er} novembre à midi et le 2 novembre) : on peut gagner une indulgence plénière, applicable seulement aux âmes du purgatoire, en visitant une église et en y récitant 1 *Pater* et 1 *Credo* ;
- du 1^{er} au 8 novembre : on peut gagner chaque jour une indulgence (applicable seulement aux âmes du purgatoire) en visitant un cimetière et en priant – même mentalement – pour les défunts.

Prieuré Saint-François-de-Sales

Ch. de la Genève 10 – 1213 ONEX – tél. +41(0)22 792 23 19 ou geneve@fsspx.ch



GENÈVE

École Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23
1213 Onex
tél. +41(0)22 793 42 11
Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants et adolescents. Mercredi à 14h30.

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9
1227 Carouge
tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ; sauf absence, voici la présence des confesseurs :

Lundi	variable
mardi	abbé Jean de Loÿe
mercredi	abbé Gérard Herrbach
jeudi	abbé Thibault de Maillard
vendredi	abbé Jean-François Mouroux

- le dimanche, une demi-heure avant la messe de 8h15.

- le samedi, de 17h30 à 18h30.

Autres

Mouvements de jeunes

Contact JCR : alexebiner@icloud.com

Contact MJCF : nicolas74.m@hotmail.fr

Conférence doctrinale à l'Oratoire, le mercredi de 19h30 à 20h30.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mademoiselle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

LAUSANNE

Cours Notre-Dame des Champs

Les Grands Clos, 10
1058 Villars-Tiercelin
tél. +41(0)78 679 77 88
email : cnddeschamps@gmail.com



Confessions

- le dimanche, à partir de 9h00.

- en semaine, une demi-heure avant les messes.

- le samedi, de 17h00 à 18h00

Offices

Premier vendredi du mois. Messe lue à 18h30, suivie de l'heure sainte.

Premier samedi du mois. Heure sainte à 17h00, messe lue à 18h00.

Catéchisme et cours de doctrine

Cours pour adultes. Cycle sur la messe. Voir les annonces du mois.

Autres

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, tél. : 079 916 90 32.

Chapelle de la Présentation de Marie

Chemin de Montolivet, 19
1006 Lausanne
Tél. +41 (0)78 674 43 59
ou +41 (0)22 792 23 19
email : j.deloye@fsspx.ch
<https://lausanne.fsspx.ch/fr>



LES ROUSSES

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac
F - 39220 Le Vivier des Rousses
Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

- le samedi, de 17h45 à 18h15.

- le dimanche, de 9h20 à 9h50.

Offices

Premier samedi du mois

17h30 heure sainte.

18h30 messe lue.



CALENDRIER DES MESSES POUR NOVEMBRE 2018

	Carouge Oratoire	Onex Ecole	Lausanne	Les Rousses
Di 28 Fête du Christ-Roi, 1e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 29 De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—	—
Ma 30 De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	—	—
Me 31 De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 1^{er} Fête de tous les Saints, 1e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	18h30	10h00
Ve 2 Commémoration de tous les fidèles défunts, 1e cl. - Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 7h45 11h10	7h30, 8h00 18h30	7h30, 8h00 18h30
Sa 3 De la Ste Vierge, 4e cl. - Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h00	18h30
Di 4 24ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl. (4ème restant ap. l'Epiphanie)	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 5 LGF : Tous les saints du Diocèse, 3e cl.	18h30	7h15	—	—
Ma 6 LGF : St Protas, Ev. De Lausanne et Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—	—
Me 7 De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 8 De la férie, 4e cl. - Mm. des quatre Sts Couronnés, Mmart.	18h30	7h15, 11h10	—	—
Ve 9 Dédicace de l'Archibasilique du T. St Sauveur, 2e cl. - Mm. de St Théodore, Mart.	18h30	7h15, 11h10	18h30	—
Sa 10 St André Avellin, Conf., 3e cl. - Mm. des Sts Tryphon, Respice et Nymphé vge, Mmart.	8h30	7h15	18h00	18h30
Di 11 25ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl. (5ème restant ap. l'Epiphanie)	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 12 St Martin 1er, Pape et Mart., 3e cl.	18h30	7h15	—	—
Ma 13 St Didace, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—	—
Me 14 St Josaphat, Ev. et Mart., 3e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 15 St Albert le Grand, Ev., Conf. et Doct., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—	—
Ve 16 Ste Gertrude, Vge., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	18h30	—
Sa 17 St Grégoire le Thaumaturge, Ev. et Conf., 3e cl.	8h30	7h15	18h00	18h30
Di 18 26ème Dimanche après la Pentecôte, 2e cl. (6ème restant ap. l'Epiphanie)	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 19 Ste Elisabeth de Hongrie, Vve, 3e cl. - Mm. de St Pontien, Pape et Mart.	18h30	7h15	—	—
Ma 20 St Félix de Valois, Conf., 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—	—
Me 21 Présentation de la Très Ste Vierge, 3e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 22 Ste Cécile, Vge. et Mart., 3e cl.	18h30	7h15, 11h10	—	—
Ve 23 St Clément 1er, Pape et Mart., 3e cl. - Mm. de Ste Félicité, Mart.	18h30	7h15, 11h10	18h30	—
Sa 24 St Jean de la Croix, Conf. et Doct., 3e cl. - Mm. de St Chrysogone, Mart.	8h30	7h15	18h00	18h30
Di 25 27ème et dernier Dimanche après la Pentecôte, 2e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 26 St Sylvestre, Abbé, 3e cl.	18h30	7h15	—	—
Ma 27 De la férie, 4e cl.	18h30	7h15, 8h35	—	—
Me 28 De la férie, 4e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 29 De la férie, 4e cl. - Mm. de St Saturnin, Mart.	18h30	7h15, 11h10	—	—
Ve 30 St André, Ap., 2e cl.	18h30	7h15, 11h10	18h30	—
Sa 1 ^{er} De la Ste Vierge, 4e cl. - Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h00	18h30
Di 2 1er Dimanche de l'Avent, 1e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00